Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024
Publié le 17/06/2024
ID : 004-250400868-20240617-13-DE

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 17 juin 2024 à 10 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 11 avril 2024, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :
Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental.

Assistaient également à la séance :
Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA
Madame Sylvie SANCHEZ, Responsable Ressources Humaines du Conservatoire

Etaient excusés :
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;

Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024
Publié le 17/06/2024
ID : 004-250400868-20240617-13-DE

Délibération n° D–2024–13 (17/06)

OBJET : Adaptation du Tableau des Cadres d'Emplois

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2° ;

Sur le rapport de Madame la Présidente et après avoir délibéré ;

DECIDE

Les créations d'emplois permanents à apporter au tableau des cadres d'emplois à compter du 1er septembre 2024 sont les suivants :

- Création d'un emploi dans le cadre d'emploi des professeurs territoriaux d'enseignement artistique dans le grade de Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Catégorie A, à temps non complet pour 8 heures,
- Création d'un emploi dans le cadre d'emploi des professeurs territoriaux d'enseignement artistique dans le grade de Professeur d'enseignement artistique hors classe, Catégorie A, à temps non complet pour 6 heures 50,
- Création d'un poste dans le cadre d'emploi des Assistants d'enseignement artistique, Catégorie B, à temps non complet pour 10 heures,

Chaque emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, l'agent contractuel sera recruté à durée indéterminée pour une durée de 1 année (maximum 3 ans) compte tenu des fonctions très spécialisées de l'enseignement instrumental. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.
L'agent devra donc justifier de diplôme, d'expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Vu la Modification du tableau des cadres d'emplois (voir en annexe).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour	5
Contre	1
Abstention	

SYNDICAT MIXTE Conservatoire à Rayonnement Départemental Olivier MESSIAEN RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fait à Digne-les-Bains le 17 juin 2024.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Comité syndical du 17/06/2024			
Tableau des cadres d'emplois au 01/09/2024			
Postes occupés	**Postes à supprimer**	**Postes à créer**	**D.H.P.**
CADRE EMPLOI DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE			
12			16h
		1	8h
	1		7h
		1	6h50
1			3h
13	**1**	**2**	
CADRE D'EMPLOI D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE			
12		1	20h
2	2		18h
1			16h
1			15h
1			14 h
		1	13h
1	1		12h
	1		11h
4		1	10h
1			9h
1			8h
1			4h
	1		1h50
25	**5**	**3**	
CADRE D'EMPLOI D'ATTACHE			
1	**2**		35h
1	**2**		
CADRE D'EMPLOI DE REDACTEUR TERRITORIAL			
2			35 h
2			
CADRE D'EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL			
4			35h
	1		32.31h
	1		28h
4	**2**		
45	**10**	**5**	

Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024
Publié le 17/06/2024
ID : 004-250400868-20240617-13-DE